

3.5. Flexibilisation du temps de travail

Description
<p>La flexibilisation du temps de travail est décisive dans l'optique d'améliorer les conditions de travail. Elle peut comporter différents éléments et être mise en place de différentes manières. Il est surtout important de demander les besoins de l'ensemble des collaborateur·rice·s et de les laisser planifier de manière autonome leur temps de travail lorsque c'est possible.</p> <p>D'autres éléments de flexibilisation peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre le télétravail • Moins d'horaires fixes (possibilités différentes selon le domaine de travail), par exemple en adaptant l'offre (horaires d'ouverture). • Permettre l'adaptation des horaires en fonction des situations individuelles (p. ex. un temps partiel de 50% réparti sur des demi-journées). • Permettre différents taux de temps partiels. <p>L'étude de l'IFFP propose aussi d'examiner si un ajustement plus souple des horaires de travail est possible pour des taux d'occupation à la fois plus élevés et plus faibles, afin de réduire les départs (2013, p. 7).</p>
Conditions
<ul style="list-style-type: none"> • Confiance dans les collaborateur·rice·s. • Modification de la planification/organisation du travail • Infrastructure technique.
Potentiels effets positifs
<ul style="list-style-type: none"> • Moins de fluctuation • Habilitation des collaborateur·rice·s • Diversification des projets de vie des collaborateur·rice·s
Potentielles difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • PRUDENCE : des conditions de travail plus flexibles comportent le risque que les collaborateur·rice·s travaillent davantage et à des horaires défavorables. Les normes sanitaires de la loi sur le travail doivent être respectées. • Complexité de l'organisation du travail. • Égalité de traitement de l'ensemble des collaborateur·rice·s
Liens
<ul style="list-style-type: none"> • USS : Horaires de travail flexibles : mieux protéger de l'épuisement les catégories à risque ! • CURAVIVA : Mesures et recommandations destinées à augmenter l'attrait de l'employeur